

DEMANDE D'APPORT PARTIEL D'ACTIVITE(S)

Le présent formulaire doit être retourné, rempli et accompagné des pièces conformes à l'article 216 des règlements généraux, à la ligue régionale dont dépend les associations en demande, laquelle transmet le dossier à la F.F.R. par courriel à affiliations@ffr.fr avec son **avis circonstancié**.

Extrait de l'article 216 des règlements généraux :

« Dans le cadre de ce dispositif, **les associations mères ne pourront plus engager d'équipes en compétition dans la classe d'âge « + de 18 ans » ni dans les autres catégories qu'elles auront éventuellement transférées, sauf dans celles relevant de leur Ecole de Rugby. [...]**

La demande d'apport partiel d'activité(s) doit être déposée par la nouvelle association créée auprès de l'organisme régional dont elle dépend.

Elle doit être accompagnée de l'ensemble des pièces suivantes :

- Une copie de la délibération de l'assemblée générale de chacune des associations mères, traduisant leur volonté de créer en commun une nouvelle association affiliée à la F.F.R. et approuvant le contrat d'apport partiel d'activité(s) ;
- Un exemplaire du contrat d'apport énumérant les éléments fondamentaux de l'opération et en particulier l' (les)activité(s) transférée(s) ;
- La demande d'affiliation de la nouvelle association, comportant l'ensemble des pièces requises à l'article 212 des présents règlements ».

Identification des clubs en demande :

Numéro d'affiliation F.F.R. + Nom actuel de l'association en toutes lettres :

.....

Le Président

Le Secrétaire Général

Numéro d'affiliation F.F.R. + Nom actuel de l'association en toutes lettres :

.....

Le Président

Le Secrétaire Général

Numéro d'affiliation F.F.R. + Nom actuel de l'association en toutes lettres :

.....

Le Président

Le Secrétaire Général

Fait à, le 20.....

AVIS DE LA LIGUE REGIONALE : FAVORABLE DEFAVORABLE

Eléments circonstanciés :

.....

.....

Fait à, le 20.....

Cachet et signature du Président ou du Secrétaire Général de la ligue régionale.